



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 19 juin 2026

VAGUE DE CHALEUR : RECOMMANDATION D'ANNULATION DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET D'ADAPTATION DE TOUS LES ÉVÉNEMENTS EN PLEIN AIR

Placé en vigilance jaune canicule et orage, le département de la Seine-Maritime connaît une vague de chaleur importante avec des températures très élevées, que de courtes nuits chaudes ne permettent pas de faire redescendre. Un épisode orageux intense vient complexifier cette météo, avec des risques d'épisodes de grêle localisés. **La journée de dimanche devrait être placée en vigilance orange canicule.**

Le préfet de la Seine-Maritime **appelle les maires et les organisateurs à reporter ou à annuler leurs événements sportifs prévus le dimanche 21 juin 2026, et à appliquer la plus grande vigilance quant à l'organisation des autres événements en plein air.** En effet, la pratique sportive en cas de fortes chaleurs augmente fortement les risques pour la santé des participants et est donc à éviter quels que soient l'âge et la condition physique des personnes.

Les organisateurs des autres types d'événements en plein air sont par ailleurs appelés à la responsabilité et à la plus grande vigilance. Il convient de suivre les recommandations suivantes :

- Adapter les horaires des manifestations non sportives en plein air afin d'éviter les heures plus chaudes, soit entre midi et 18h00 ;
- Veiller à ce que les participants puissent s'hydrater régulièrement, en mettant à disposition des points d'eau, et être plus que jamais vigilant à la consommation d'alcool ;
- Pour les participants : manger en quantité suffisante, s'hydrater régulièrement, porter des vêtements amples, légers et clairs ainsi qu'une casquette ou un chapeau, limiter l'exposition à la chaleur en recherchant des zones ombragées.

Un numéro vert national a été ouvert. Accessible de 9h00 à 19h00 en France métropolitaine, il permet à chacun d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Il est rappelé que la vague de chaleur est propice aux départs de feux, notamment en forêt. 9 feux sur 10 sont d'origine humaine. Il est recommandé à chacun de :

- Ne pas fumer en forêt ;
- Jeter ses mégots dans des cendriers de poches, notamment au volant ;
- Ne pas allumer de feu ou de barbecue en forêt, ou dans tout espace naturel ;
- Réaliser les actions de bricolage loin des espaces sensibles : des étincelles peuvent déclencher un incendie ;
- Stocker le bois et les bouteilles de gaz loin des espaces naturels sensibles et des habitations ;
- Éviter de stationner son véhicule dans les herbes sèches, notamment lors des déplacements en milieu rural ou forestier ;
- Ne pas abandonner de déchets dans la nature, en particulier les bouteilles en verre qui peuvent contribuer à un départ de feu ;
- En cas de départ de feu ou de fumée suspecte, donnez immédiatement l'alerte en **appelant le 18 ou le 112**. Une intervention rapide permet souvent de limiter les conséquences.

Concernant les travaux agricoles autour des récoltes, le préfet appelle à la plus grande vigilance des professionnels pour prévenir tout départ de feu dans les espaces naturels ou espaces boisés.

L'utilisation de feux d'artifice et de dispositifs pyrotechniques, y compris encadrée par des artificiers professionnels, est particulièrement déconseillée en raison du risque d'incendie associé.

Enfin, malgré la tentation de se rafraîchir, il est rappelé que l'usage détourné des bouches à incendie est strictement interdit. Leur bon fonctionnement est essentiel pour assurer la sécurité de chacun, notamment lors d'une période à haut risque d'incendies.

Fête de la musique

Les événements liés à la fête de la musique prévus le dimanche 21 juin feront l'objet d'une attention particulière. **Les consignes énoncées ci-dessus leur sont évidemment applicables.**

En outre, les forces de sécurité intérieure seront mobilisées avec des effectifs renforcés sur tout le département de la Seine-Maritime pour s'assurer de la bonne tenue de ces événements, dans le respect de la sécurité de chacun. Les services de secours seront également pleinement mobilisés.

En prévision de ces rassemblements, le préfet de la Seine-Maritime a pris deux arrêtés interdisant sur l'ensemble du département:

- du samedi 20 juin 2026 (19h00) au lundi 22 juin 2026 (10h00), le fait de céder, porter, transporter, détenir ou utiliser tous les artifices pyrotechniques, à l'exception de ceux à risque très faible et à niveau sonore négligeable de la catégorie F1 (destinés au grand public);
- du dimanche 21 juin 2026 (12h00) au lundi 22 juin 2026 (10h00) le port, le transport et l'utilisation sans motif légitime dans des contenants individuels de substances ou mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs (essence, pétrole, gaz, alcool à brûler, méthanol, térébenthine...);
- du dimanche 21 juin (10h00) au lundi 22 juin (10h00) la consommation ou la détention de toutes boissons alcooliques et alcoolisées sur la voie publique et les terrains publics.

Le préfet salue les policiers, les gendarmes et les sapeurs-pompiers qui seront engagés lors de cette soirée de la fête de la musique dans le cadre de dispositifs renforcés, ainsi que les policiers municipaux, les bénévoles des associations agréées de sécurité civile et les agents de sécurité qui concourront, chacun au titre de leurs missions et compétences, au fait que les Seinomarins puissent se divertir en toute sécurité.